

LE SUFFRAGE DES FEMMES

Est-on curieux de savoir ce que beaucoup de grands journaux français pensent du suffrage des femmes? Que ceux que cette question intéresse lisent les lignes qui suivent. Chez nous, les femmes, bien que le même droit leur ait été refusé au provincial, participent aux élections fédérales. En France, les femmes n'ont pas encore, nulle part, le droit de voter. Cependant, la loi sur le suffrage féminin doit venir prochainement devant le Sénat. Elle ne sera pas fortement débattue, à ce qu'on croit communément dans les cercles bien informés.

"Les suffragettes sont rares, chez nous. Ne nous en plaignons pas, dit un journal parisien. Mais ce n'est point à dire qu'il faille priver les femmes françaises de ces droits politiques qu'elles savent attendre du bon sens des hommes, sans les réclamer avec apreté.

En 1880, Alexandre Dumas fils, dans une brochure qui fit grand bruit, demandait qu'on accordât le suffrage aux femmes.

"Elles ont comme nous, disait-il, des besoins, des aspirations, des intérêts, des progrès à accomplir et, par conséquent, des droits à faire valoir, qui veulent, qui doivent être représentés directement dans la discussion des choses publiques, par des délégués nommés par elles..."

"Avant dix ans, ajoutait-il, les femmes seront électeurs comme les hommes. Quant à être éligibles, nous verrons après, si elles sont bien sages..."

Avant dix ans... Le dramaturge se trompait. Voilà plus de quarante ans qu'il écrivait ceci. Et si les femmes, depuis lors, ont fait force conquêtes,

elles n'ont pas encore obtenu chez nous le bulletin de vote.

Dans l'intervalle, la réforme s'est accomplie dans la plupart des Etats d'Amérique et dans tous les pays du nord de l'Europe.—C'est du Nord que nous vient la lumière.—Et je ne sache pas que toutes ces nations qui l'ont réalisée aient eu à s'en plaindre.

Cette réforme, faut-il l'accomplir entièrement du premier coup?... Faut-il, comme l'a voté la Chambre des Députés, le 20 mai 1919, donner aux femmes des droits politiques égaux à ceux des hommes?... La question est controversée. Mais il est bien certain que, depuis longtemps, le suffrage des femmes devrait être établi en matière municipale. Rien ne devrait s'opposer à ce que la femme qui paie les impôts, qui dirige parfois d'importantes maisons de commerce, pût donner son avis sur le choix d'un conseiller municipal, et pût même tenir sa place dans nos assemblées communales.

Il m'a toujours paru monstrueux qu'une femme, comme Mme Boucicaut, par exemple, directrice d'une affaire commerciale considérable, n'eût pas le droit de choisir le représentant de son quartier. Il me semble même qu'une femme dirigeant une importante entreprise commerciale serait beaucoup mieux à sa place dans une assemblée éditiltaire que tels avocats, qui, dans les conseils municipaux, ne font que de la politique, c'est-à-dire rien qui vaille.

En tout cas, le vote d'une telle femme se justifierait infiniment plus que celui de beaucoup d'hommes qui n'ont pas d'intérêts à défendre et n'agissent que sous de misérables inspirations de parti."